

# PROJET EDUCATIF

## Accueil périscolaire



Porteur de projet : Mairie de Béruges

Août 2017

# 1/ Contexte - Etat des lieux

La commune de Béruges est une commune de moins de 1500 habitants. Cependant sa situation géographique, à proximité de Poitiers, fait d'elle une **commune périurbaine** dont le développement est sensible, notamment depuis son entrée dans l'agglomération de Poitiers au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'indice de jeunesse qui mesure la proportion de moins de 19 ans **est légèrement plus élevée à Béruges (1,3) qu'à Grand Poitiers (1,2), Vouneuil sous Biard (1,1), Biard (1,0) ou en France métropolitaine (1,1)** (source : Portrait de territoire - Grand Poitiers – juin 2014). Ainsi la population jeune de Béruges, moins de 20 ans et jeunes adultes, est relativement importante. De plus, bien que très fluctuante, elle est globalement en augmentation.

En conséquence, **les besoins de garde d'enfants sont en augmentation**. Il en est de même des communes de Vouneuil-sous-Biard et Biard, avec qui la commune de Béruges travaille en partenariat. Les 3 communes ont cosigné un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF ce qui permet d'apporter une réponse aux besoins de garde d'enfants.

Ces besoins de garde d'enfants s'expriment de façons très différentes, suivant les diverses situations familiales. En conséquence, les 3 communes ont développé diverses structures parmi lesquelles :

- Les accueils périscolaires de Biard, Béruges et Vouneuil-sous-Biard,
- Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Biard, Béruges et Vouneuil –sous- Biard,
- La Maison de la petite enfance à Vouneuil – sous – Biard,
- L'espace Jeunes à Vouneuil –sous-Biard,
- Le relais assistance maternelle de Biard, Béruges et Vouneuil-sous-Biard,
- Le multi – accueil « Suce-Pouce » de Biard.

## **L'objectif du présent projet porte exclusivement sur l'accueil périscolaire de Béruges.**

Les activités périscolaires ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Elles ont été menées en lien étroit avec le projet pédagogique de l'accueil périscolaire et en concertation avec l'équipe enseignante.

Nous nous efforçons à maintenir cette politique pour offrir aux enfants qui fréquentent l'école et l'accueil périscolaire, un accueil de qualité en veillant à respecter le rythme de chacun.

# 2/ Les objectifs éducatifs

Les enfants fréquentant l'école communale ont trois temps d'activité distincts en dehors des heures de classe : le matin avant la classe, la pause méridienne et la période après la classe.

Les objectifs listés ci-dessous doivent permettre d'occuper ces trois temps d'une façon positive pour un développement harmonieux.

Les objectifs sont d'accompagner les jeunes et leurs familles afin de donner aux jeunes des valeurs fondamentales à leur épanouissement actuel et futur dans notre société, en complément des actions des parents. Les objectifs à mettre en œuvre sont donc :

- **Contribuer à l'épanouissement des enfants en respectant le rythme de chacun ;**
- **Sensibiliser les enfants à leur environnement et leur patrimoine ;**
- **Favoriser la socialisation ;**
- **Renforcer la citoyenneté et l'intergénération ;**
- **Lutter contre les inégalités ;**
- **Renforcer le lien entre l'accueil périscolaire, l'école et les familles.**

Cet accompagnement se fait en mettant à disposition des familles des structures d'accueil, en développant des axes pédagogiques, en favorisant les échanges avec les familles dans un souci de garantie de la sécurité des enfants.

L'accueil se fait en particulier par tranche d'âge : pour les plus ou moins de 6 ans, avec des projets adaptés à chaque tranche d'âge.

Le lien accueil périscolaire, école, familles est valorisé par un règlement commun sur l'utilisation des locaux, la participation complémentaire à certains projets d'école et un relai d'informations par le biais du conseil d'école.

Les enfants accueillis sont en très grande majorité de famille résidant à Béruges. Les tarifs de l'accueil périscolaire sont calculés en fonction du quotient familial des familles. Il n'y a pas de tarif en fonction de la commune de résidence des enfants.

## **3/ Les moyens**

### **3.1/ Les locaux**

Les locaux sont intégrés à l'environnement de l'école.

- Le local « jeunes » sert pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement mais en période scolaire peut être mis à disposition de l'accueil périscolaire pendant la pause méridienne ou les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ce local est constitué d'une grande salle d'activités disposant de tables de ping-pong, baby-foot, de tables, étagères avec des jeux de société, des jeux divers et du petit matériel pour les activités des enfants.
- Une salle d'accueil périscolaire est dédiée aux enfants de moins de 6 ans. Elle est équipée d'une structure de jeux, d'un coin détente avec des tapis pour la lecture ou les autres temps calmes, de tables et bancs pour les activités manuelles, un espace avec des étagères pour les jeux mis à disposition des enfants, de rangement pour les chaussures...
- Une salle d'accueil périscolaire est dédiée aux enfants de plus de 6 ans. Elle est équipée d'un coin informatique, de tables et bancs pour les activités manuelles, un espace avec des étagères pour les jeux mis à disposition des enfants, de rangement pour les chaussures...

- Le restaurant scolaire : Il est organisé de façon à ce que le mobilier soit adapté à chaque tranche d'âge, deux services sont mis en place durant la pause méridienne. Il est également proposé de s'y installer pour le goûter.
- Un local de rangement de produits d'entretien et un local pour le rangement du matériel pédagogique.
- Des sanitaires adaptés, dans le couloir d'accès à l'accueil périscolaire. Un autre espace sanitaire est également accessible dans la salle des enfants de moins de 6 ans.
- Une classe aménagée, elle permet de s'installer pour y mener des activités dans le cadre des TAP ou encore de donner les moyens aux enfants de faire leurs devoirs.
- Une salle de motricité, au sein de l'école, est mise à disposition régulièrement. D'autres locaux (salle des fêtes...) sont mis à disposition pour des usages ponctuels en fonction des besoins.

Les locaux administratifs sont proches. Cela implique un bon niveau de sécurité et bonne cohésion sur l'organisation de la vie de l'accueil périscolaire.

### 3.2/ Le personnel

L'organisation de l'équipe est décrite dans le projet pédagogique. Ce projet est élaboré par le personnel qui anime les structures, basé sur ce projet éducatif et discuté avec la Commission Enfance/Jeunesse de la mairie.

Le personnel est employé par la commune. Une volonté de favoriser la formation des animateurs est appuyée par la proposition de stages. 7 animatrices sont régulièrement présentes sur les différents temps de l'accueil périscolaires. Pour certaines activités spécifiques, des intervenants extérieurs (bénévoles ou salariés) sont amenés à compléter l'équipe permanente.

### 3.3/ Le fonctionnement

L'accueil est ouvert aux enfants scolarisés dans l'école C et D Alleaume de Béruges.

Les enfants doivent être enregistrés en début d'année et l'inscription est constituée d'une fiche sanitaire et d'une fiche stipulant leurs coordonnées et les adultes autorisés à récupérer les enfants à l'accueil périscolaire ou à la sortie de l'école. Les inscriptions journalières à l'accueil périscolaire se font le matin à l'école afin d'évaluer les besoins pour le goûter. La fréquentation est suivie par les employées communales en charge de l'accueil périscolaire.

La facturation est faite sur la base du réel : les employées communales enregistrent les entrées et sorties à l'aide de tablettes équipées du logiciel Abellium.

### 3.4/ Le budget

Le budget est intégré au budget municipal. Les tarifs sont votés annuellement. Les tarifs 2017/2018 sont les suivants, tels que validés en CM du 04/07/2017 :

	QF	7:15 - 8:00	8:00 - 8:45	16:00 - 17:45	17:45 - 18:30	18:30 - 19:00
- de 700 €	1	0,42 €	0,83 €	2,73 €	0,62 €	0,42 €
de 700,01 à 850,00 €	2	0,46 €	0,91 €	2,98 €	0,69 €	0,46 €

de 850,01 à 1000,00 €	3	0,50 €	0,99 €	3,26 €	0,75 €	0,50 €
de 1000,01 à 1200,00 €	4	0,55 €	1,11 €	3,58 €	0,83 €	0,55 €
de 1200,01 à 1400,00 €	5	0,60 €	1,22 €	3,95 €	0,91 €	0,60 €
+ de 1400,00 €	6	0,66 €	1,34 €	4,33 €	1,00 €	0,66 €

## 4/ Les critères d'évaluation du projet

- La participation des acteurs, en l'occurrence les enfants et les parents, apparait prioritaire dans toute la démarche évaluative des activités de l'accueil périscolaire. De ce point de vue, un questionnaire de satisfaction établi à partir d'un travail d'équipe et transmis aux usagers est une démarche essentielle.
- Le directeur peut à tout moment interroger sur un aspect important de leur quotidien les enfants, selon le mode d'expression le plus adapté à leur âge et à leurs compétences.
- Des compte – rendu synthétiques des réunions de l'équipe pédagogique doivent être établis. Ils sont un indicateur intéressant des préoccupations, des difficultés par rapport à telle ou telle action, des suggestions pour progresser dans la prise en charge et la prise en compte des enfants.
- Des bilans écrits émanant du directeur qui est au plus près de son équipe mais aussi des besoins repérés des enfants accueillis pourront être transmis par celui-ci au représentant de la commune chargé du périscolaire.

## 5/ Les partenaires

### 5.1/ La Caisse d'Allocations Familiales

La CAF est le partenaire technique et financier de la commune de Béruges. Les 3 communes, Béruges, Vouneuil-sous-Biard et Biard, ont cosigné un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF ce qui permet d'apporter une réponse aux besoins de garde d'enfants.

### 5.2/ L'école

Le groupe scolaire C. et D. Alleaume regroupe les maternelles et les primaires. Un lien étroit existe entre l'école et l'accueil périscolaire.

### 5.3/ Les élus en charge de la jeunesse

Mme Florence BARRE est la référente du secteur enfance / jeunesse de la commune. Mme Annick Marmignon est l'élue en charge du secteur périscolaire. Elles assurent le lien entre l'accueil périscolaire et la municipalité.

### 5.4/ La commission enfance / jeunesse

Elle se réunit autant que de besoin afin de :

- Proposer des budgets au CCAS ou à la commune,
- Soutenir l'organisation du centre de loisirs et la mise en œuvre des activités,
- Répondre aux problèmes rencontrés occasionnellement,
- Elaborer le projet éducatif et son actualisation
- Assurer la mise en œuvre du projet éducatif.

Ce projet éducatif a été lu et accepté lors du conseil municipal ????????????

## NUMEROS UTILES

### Adresse de facturation

Commune de Béruges  
1 place de l'église  
86190 BERUGES  
Tél : 05 49 53 32 54 Fax : 05 49 59 06 66

### Elue municipale responsable de l'Enfance / Jeunesse

Florence BARRE  
8 rue des châtaigniers  
La Torchaise  
86190 BERUGES  
Tél : 06 37 89 96 81  
[fbarre@beruges.fr](mailto:fbarre@beruges.fr)

### Adjointe municipale en charge du périscolaire

Annick BERJONNEAU-MARMIGNON  
La Bourdillière  
86190 BERUGES  
Tél : 06.08.42.10.02  
[amarmignon@beruges.fr](mailto:amarmignon@beruges.fr)

### Animateur responsable accueil périscolaire

Local Jeunes de Béruges  
1 rue Albert François  
86190 Béruges  
Tel : 05.49.35.03.26  
[localjeunesberuges@hotmail.fr](mailto:localjeunesberuges@hotmail.fr)

### Médecin

Dr Louis BAILLERGEAU  
44 rue du Verger Bonnet  
86190 BERUGES  
Tél : 05 49 53 27 27

### Numéros importants

Gendarmerie Nationale :	05 49 51 81 23
Pompiers :	18
Police :	17
SAMU :	15
Centre anti-poison de Bordeaux :	05 56 96 40 80
DDASS :	05 49 44 83 50 (39 rue de Beaulieu, POITIERS)
Sécurité Civile :	05 49 55 70 00 (7 place Aristide Briand, POITIERS)
Allo Enfance Maltraitée :	119
Drogue Info Service :	0800 23 13 13
Hôpital – CHU La Mileterie :	05 49 44 44 44